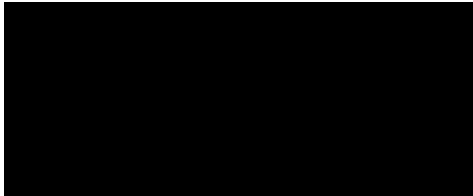


Québec, le 15 février 2022



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2022-02-02-003

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 1^{er} février dernier, concernant la SPCA de l'Ouest du Québec.

À cet égard, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) ci-après « Loi sur l'accès », détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

Ainsi, les articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Enfin, nous refusons l'accès et avons caviardé des renseignements en application de l'article 28 de la Loi sur l'accès, qui oblige un organisme public à refuser, dans certaines circonstances, de confirmer l'existence de renseignements obtenus par un organisme qui en vertu de la loi, est chargé notamment de prévenir et détecter les infractions aux lois. Suivant cette disposition, nous ne pouvons vous confirmer l'existence de renseignements visés par votre demande puisque cette seule confirmation ou non risquerait d'entraîner l'une des conséquences prévues par cette disposition.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

...2

Pour toute information, vous pouvez contacter madame Edith Couture, adjointe à la responsable de l'accès à l'information, par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Odile Koch
Secrétaire générale et directrice de la coordination ministérielle
Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels**
(Chapitre A-2.1)

AVIS IMPORTANT

Par souci d'équité envers tous les demandeurs, **depuis le 1^{er} avril 2017**, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation applique de façon intégrale le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3), pour toute demande de documents comportant 150 pages et plus et ce, sans regard du mode de transmission exigé par le demandeur. Pour plus de détails, consultez le mapaq.gouv.qc.ca/accesinformation.

Article 28

Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;

5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;

6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;

7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;

8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.



ORIGINE									
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS				N° POURSUIVANT 100400		N° MANDANT 50001		N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 361838	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE [REDACTED] 33 rue Jean-Proulx, Bureau 1.11, Gatineau (Québec), J8Z 1X1									
A DÉFENDEUR									
PERSONNE PHYSIQUE ☐ PERSONNE MORALE ☒									
NOM 1		NOM 2			PRÉNOM				
NOM DE L'ORGANISME SPCA DE L'OUEST DU QUÉBEC					DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)		MINEUR ☐		SEXE M ☐ F ☐
RAISON SOCIALE SPCA DE L'OUEST DU QUÉBEC									
ADRESSE 1658 Chemin Pink				APP.		CASIER POSTAL		CODE POSTAL J9J 3K3	
MUNICIPALITÉ Gatineau			PROVINCE/ÉTAT QC		PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE 8197707722		HORS QUÉBEC ☐
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS ☐	PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐				PROVINCE /ÉTAT	AUTRES DÉFENDEURS IMPLIQUÉS		
NEQ ☒ 1144119303	Autres ☐	Autres ☐	Autres ☐	Autres ☐	QC	QC	QC	QC	QC
B INFRACTION									
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION		LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU ☐	ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2019-09-12	HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 11:00	ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)		HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)		
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ 2205896 0003	MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE ☒	N° LOI PRINCIPALE B-3.1	NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal					
ART. LOI PRINCIPALE 19		N° LOI/RÉG. APPL. 1							
ARTICLE RÉGL. APPL. 1									
N° LOI/RÉG. APPL. 2		ARTICLE APPL. 2		CODIFICATION 101		CODE DÉF.		CODE VEH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION A EXPLOITE UN LIEU OU SONT RECUEILLIS DES CHATS EN VUE DE LES TRANSFERER VERS UN NOUVEAU LIEU DE GARDE, DE LES EUTHANSIER OU DE LES FAIRE EUTHANSIER PAR UN TIERS SANS ETRE TITULAIRE D'UN PERMIS DELIVRE A CETTE FIN PAR LE MINISTRE.									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐									
C LIEU D'INFRACTION									
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Maison située au 1658 Chemin Pink, Gatineau, Qc, J9J 3K3					NO RAPPORT D'INSPECTION 2847058				
					LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 81017		DISTRICT JUDICIAIRE Gatineau		
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS									
CHOSES SAISIES ☐	DESCRIPTION								ANNEXE
ORDONNANCE ☐	PRÉCISER								☐
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐									
E FAITS ET GESTES PERTINENTS									
En tant que personne autorisée par le MAPAQ, je me suis rendu au 1658, Chemin Pink, Gatineau, J9J 3K3 pour y effectuer une inspection. Arrivé sur les lieux, je me suis présenté à l'aide de ma carte d'inspecteur auprès de [REDACTED] J'ai fait les constatations suivantes: - Le refuge est ouvert et en activité (photos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 15), - Les animaux sont présents; dix-sept chiens et cinq chats (photos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12), - Certains animaux sont nourris en ma présence (photos 4, 5 et 7),									
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒									
PREMIER AGENT ATTESTATION					DEUXIÈME AGENT ATTESTATION				
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐					J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐				
NOM [REDACTED]		PRÉNOM [REDACTED]			NOM		PRÉNOM		
AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE [REDACTED]			AGENT DE LA PAIX ☐		MATRICULE		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒		DATE (AAAA-MM-JJ) 2020-02-25			PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐		DATE (AAAA-MM-JJ)		
QUALITÉ : Inspecteur					QUALITÉ :				
SIGNATURE [REDACTED]					SIGNATURE				



ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 361838
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lamine Nyam Mohaman, 33 rue Jean-Proulx, Bureau 1.11, Gatineau (Québec), J8Z 1X1			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐			
- D'autres animaux sont en attente de leur ration (photos 6, 8, 9, 10, 11 et 12), - Les protocoles et les fiches de gestion quotidienne sont affichés partout (frigo, murs, babillard) (photos 3 et 13), - Des médicaments de prescription vétérinaire pour animaux sont présents dans une armoire (photo 1), - Le mode d'utilisation de certains de ces médicaments est collé sur les flancs du frigidaire (photo 2). Je constate qu'aucun permis du MAPAQ n'est affiché sur les lieux lors de l'inspection. Une correspondance du service à la clientèle et secteur des permis du MAPAQ confirme effectivement que la SPCA DE L'OUEST DU QUÉBEC ne détenait pas en date du 12 septembre 2019, un permis lui permettant d'opérer un lieu de recueil de chats ou chiens. Ainsi, le défendeur exploite un lieu où sont recueillis des chiens et des chats en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers sans être titulaire d'un permis délivré à cette fin par le MAPAQ.			
SUITE PAGE SUIVANTE ☒			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN: A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐	
NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]	NOM	PRÉNOM
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ: Inspecteur	DATE (AAAA-MM-JJ) 2020-02-25	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐ QUALITÉ:	DATE (AAAA-MM-JJ)
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE	

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTSN° POURSUIVANT
100400N° MANDANT
50001N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
361838

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

33 rue Jean-Proulx, Bureau 1.11, Gatineau (Québec), J8Z 1X1

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E » ☒NOUVELLE SECTION « F » ☐

OU

SUITE DE « F » ☐

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS ☐OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) ☒

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
ON ENTREPOSE ☐, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☐, PRÉPARE ☐, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☐ DES ALIMENTS ☐, DE LA GLACE ☐
OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☐, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐,
DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐,
DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐.
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☒, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☒, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐,
DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☒.
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐
DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒.

TYPE	NOMBRE
Chiens / Chats	17 / 5

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) _____ ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☐.

(AAAA-MM-JJ) (AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☒, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : _____

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

NOM _____ PRÉNOM _____

AGENT DE LA PAIX ☐ MATRICULE _____PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur

DATE (AAAA-MM-JJ) 2020-02-25

SIGNATURE _____

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

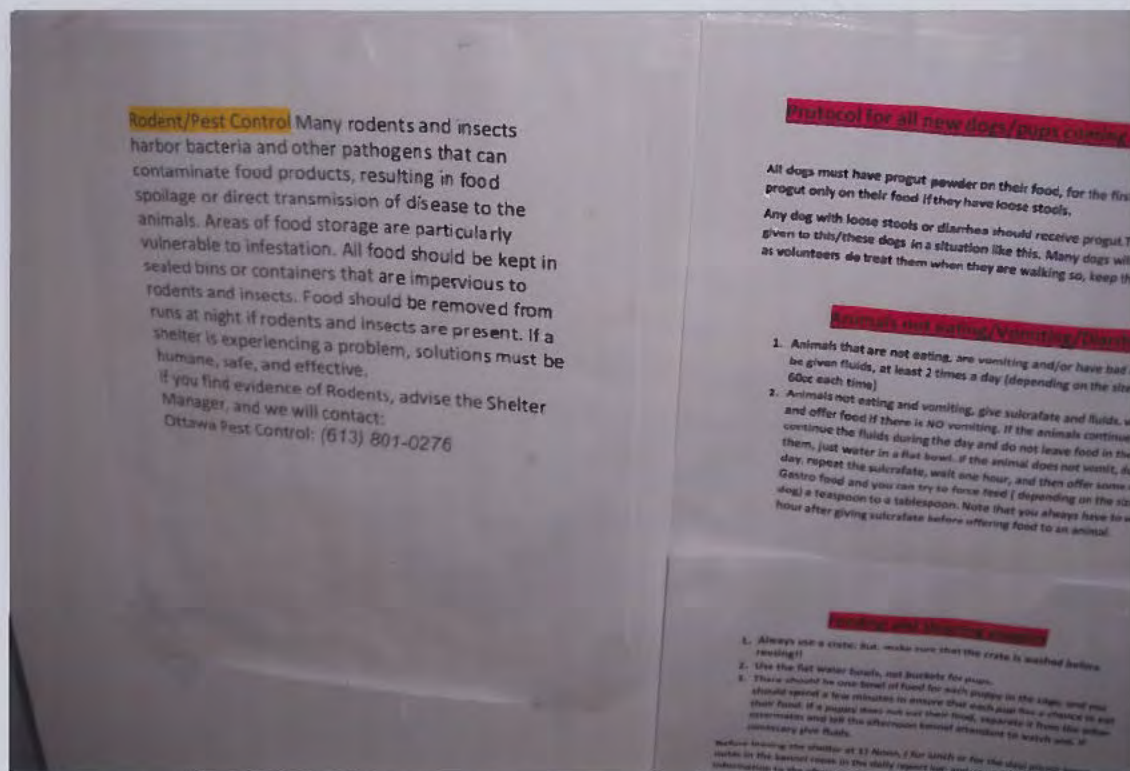
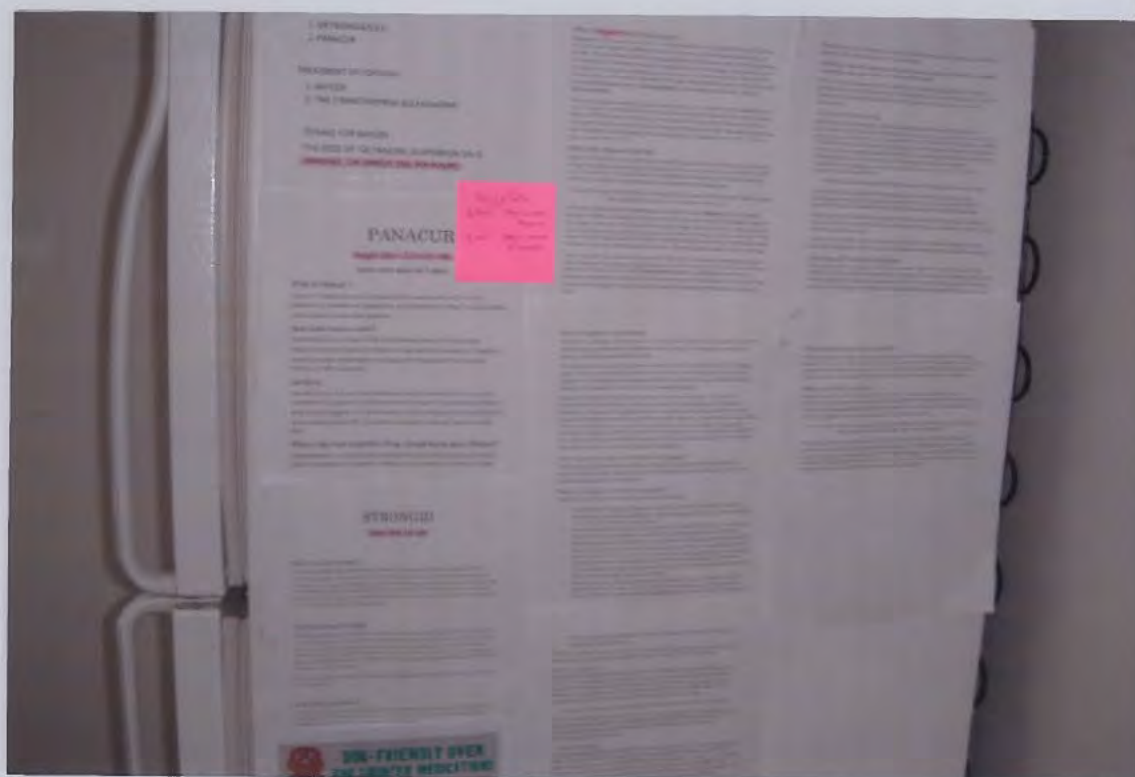
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐

NOM _____ PRÉNOM _____

AGENT DE LA PAIX ☐ MATRICULE _____PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐ QUALITÉ :

DATE (AAAA-MM-JJ)

SIGNATURE _____











Le 6 décembre 2019

[REDACTED]
Direction de l'inspection en santé et bien-être animal
675, route Cameron, bureau 101
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

Madamer,

La présente est pour confirmer que l'exploitant LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU QUEBEC, numéro de dossier 2205896-0003, situé au 1658, chemin Pink à Gatineau, ne détenait pas, le 12 septembre 2019, un permis du MAPAQ en règle pour opérer un lieu de recueil de chats ou chiens, en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité animal (R.L.R.Q. chapitre B-3.1).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED]
Coordonnateur
Service à la clientèle et secteur des permis



Date: 2019-09-12

Heure d'arrivée: 11:00

Numéro du rapport d'inspection: 2847058

Exploitant: LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1658 CHEMIN PINK, GATINEAU, J9J3K3, (Québec)

Raison de la visite : visite de plainte (04)

Numéro de dossier: 2205896 - 3

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat / 5 Chien / 17 / Dont 3 chiots

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Détenir un permis pour recueillir des chats ou des chiens en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers	Non-Conforme / Absence de permis

REMARQUES

Inspection effectuée en présence de [REDACTED]. Des photos ont été prises.

Je note la présence de 17 chiens et de 5 chats. Ils sont alertes, en état de chair acceptable et ont accès à de l'eau et de la nourriture. Un chien est dans une cage assez limite pour lui permettre de s'étirer convenablement. Il a été changé de cage en ma présence.

[REDACTED] m'affirme effectivement qu'il y a une employée qui a brutalisé un chien lors de son bain. L'employée en question a été congédiée pour ce méfait. Elle me déclare aussi que les animaux malades sont tout de suite amenés à la clinique vétérinaire situé à environ 5 minutes d'auto du refuge. La quarantaine ne servirait donc plus de salle de consultation vétérinaire.

Les différents protocoles sont affichés à différents endroit. Un registre informatisé des animaux est également disponible.

Cependant je ne vois aucun permis et [REDACTED] ne peux me donner la preuve qu'une demande a été récemment introduite

auprès du MAPAQ.

Vous êtes en infraction pour opérations sans permis. Un autre rapport d'infraction sera rédigé et soumis au Ministère de la justice.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]
Adresse: 33, JEAN-PROULX, BUREAU 1.11, GATINEAU, J8Z1X1, (Québec)
Téléphone: 819 777-1781 [REDACTED]
Télécopieur: 819 777-9674
Courriel : [REDACTED]

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2019-09-12

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2847058 a été remis à [REDACTED]
L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : [REDACTED]

PLAIGNANT :

Nom : ██████████
Adresse :
Tél.Rés. : ██████████ Tél.Bur. :
Type plaignant : AUTRE
Autre établissement impliqué :

Dossier plainte no 1118951
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : LA SOCIETE POUR LA PREVENTION
Adresse0:T1658AcheminTpinkVERS LES A
Municipalité : GATINEAU

Exp : 2205896

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2019-08-22 07:30:01	██████████	1	10	1
2019-08-21 15:47:13	██████████	1	3	1
2019-08-21 15:45:01	██████████	2	3	0

MOTIFS :

BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIENS

Description complémentaire :
Les chiens serait négligé. Il y a un chien qui est plus maltraité que les autres puisqu’il donne du fils a retordre lors du lavage. Une des employé l’aurait maitriser contre le sol pour le laver. Les chiens malades ne recevraient pas les soins appropriés.

Description complémentaire :

INTERVENTIONS :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
2847058	2019-09-12	0	2205896	3	LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

██████████ ██████████

Prise en charge

2019-08-22

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2019-08-22

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Voir rapport d'inspection numéro: 2847058

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2019-09-12 00:00:00
Plainte réglée le : 2019-09-12

* * * FIN DU RAPPORT * * *

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTSN° POURSUIVANT
100400N° MANDANT
50001N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
360593

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

33 rue Jean-Proulx, Bureau 1.11, Gatineau (Québec), J8Z 1X1

A DÉFENDEUR

PERSONNE PHYSIQUE ☐PERSONNE MORALE ☒

NOM 1

NOM 2

PRÉNOM

NOM DE L'ORGANISME

SPCA DE L'OUEST DU QUÉBEC

DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)

MINEUR

SEXE

☐

M

☐

F

☐

RAISON SOCIALE

SPCA DE L'OUEST DU QUÉBEC

ADRESSE

1658 Chemin Pink

APP.

CASIER POSTAL

CODE POSTAL

J9J 3K3

MUNICIPALITÉ

Gatineau

PROVINCE/ÉTAT

QC

PAYS

Canada

N° TÉLÉPHONE

8197707722

HORS QUÉBEC

☐PIÈCE
D'IDENTITÉ
ET NUMÉROPERMIS ☒

131024077RP001

PLAQUE D'IMMATRICULATION ☐

PROVINCE

/ÉTAT

QC

AUTRES
DÉFENDEURS
IMPLIQUÉS☐

B INFRACTION

DATE ET HEURE
DE L'INFRACTION

LE OU VERS LE

ENTRE LE ET LE

DU AU ☐

ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT)

(AAAA-MM-JJ)

2019-01-04

HEURE MINUTE (DÉBUT)

(HH:MM)

09:15

ANNÉE MOIS JOUR (FIN)

(AAAA-MM-JJ)

HEURE MINUTE (FIN)

(HH:MM)

N° Dossier
(BAK)

EXPLOITANT-ENTITÉ

2205896

0003

MÊME ÉTABLISSEMENT

VISITE ☒

N° LOI PRINCIPALE

B-3.1

NOM DE LA LOI PRINCIPALE

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

ART. LOI PRINCIPALE
19

N° LOI/RÉG. APPL. 1

ARTICLE RÉGL. APPL. 1

N° LOI/RÉG. APPL. 2

ARTICLE APPL. 2

CODIFICATION

1946

CODE DÉF.

CODE VEH.

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

A EXPLOITE UN LIEU OU SONT RECUEILLIS DES CHIENS EN VUE DE LES TRANSFÉRER VERS UN NOUVEAU LIEU DE GARDE, DE LES
EUTHANASIER OU DE LES FAIRE EUTHANASIER PAR UN TIERS SANS ÊTRE TITULAIRE D'UN PERMIS DELIVRE A CETTE FIN PAR LE MINISTRE.SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☒

C LIEU D'INFRACTION

DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION

Maison située au 1658 Chemin Pink, Gatineau, Qc, J9J 3K3

NO RAPPORT D'INSPECTION
3065797LOCALISATION (CODE MUNICIPAL)
81017DISTRICT JUDICIAIRE
Gatineau

D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

CHOSES SAISIES ☐

DESCRIPTION

ORDONNANCE ☐

PRÉCISER

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS ☐

ANNEXE

☐

E FAITS ET GESTES PERTINENTS

En tant que personne autorisée par le MAPAQ, je me suis présenté au 1658, Chemin Pink, Gatineau, J9J 3K3 pour y effectuer une
inspection. Arrivé sur les lieux, je me suis présenté à l'aide de ma carte d'inspecteur à [REDACTED]

[REDACTED] (employées) qui dans un premier n'ont pas voulu me laisser entrer. J'ai fait les constations suivantes:

- Le refuge est ouvert et en activité (voir photos 1 et 2),
- Des animaux sont présents; 15 chiens (dont 5 chiots), 3 chats et un cochon d'inde (voir photos 3, 4, 5 et 6),
- Des soins sont prodigués aux animaux (voir photos 7 et 8),

SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) ☐

PREMIER AGENT ATTESTATION

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐

NOM

PRÉNOM

NOM

PRÉNOM

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒

DATE (AAAA-MM-JJ)

2019-04-05

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐

DATE (AAAA-MM-JJ)

QUALITÉ :

Inspecteur

QUALITÉ :

SIGNATURE

SIGNATURE



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 360593
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

33 rue Jean-Proulx, Bureau 1.11, Gatineau (Québec), J8Z 1X1

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »



NOUVELLE SECTION « F »



OU

SUITE DE « F »



- Les lieux sont nettoyés en ma présence,
- Des produits de nettoyage et de soins aux animaux sont présents (voir photos 9, 10 et 11)
- Le refuge accueille des animaux en ma présence (un client vient de déposer un chien),
- Un registre des adoptions est disponible (voir photos 12, 13 et 14).

Les faits mentionnés ci-dessus portent à croire que le défendeur exploite un lieu où sont recueillis des chiens et des chats en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers sans être titulaire d'un permis délivré à cette fin par le Ministre.

SUITE PAGE SUIVANTE



PREMIER AGENT ATTESTATION

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES
FAITS MENTIONNÉS EN :

A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐

NOM

PRÉNOM

NOM

PRÉNOM

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

AGENT DE LA PAIX ☐

MATRICULE

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒

QUALITÉ : Inspecteur

DATE (AAAA-MM-JJ)

2019-04-05

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐

QUALITÉ :

DATE (AAAA-MM-JJ)

SIGNATURE

SIGNATURE



ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 360593
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE [REDACTED] 33 rue Jean-Proulx, Bureau 1.11, Gatineau (Québec), J8Z 1X1			

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » ☒ NOUVELLE SECTION « F » ☐ OU SUITE DE « F » ☐

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS ☐ OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) ☒

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION ☒. DES CLIENTS CONSOMMENT ☐.
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :
- ON ENTREPOSE ☐, SERT ☐, OFFRE EN VENTE ☐, VEND ☐, FOURNIT ☐, PRÉPARE ☐, CONDITIONNE ☐ OU TRANSFORME ☐ DES ALIMENTS ☐, DE LA GLACE ☐ OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES ☐, DES PRODUITS CARNÉS ☐, DES OEUFS ☐, DES PRODUITS LAITIERS ☐, DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ☐, DES PRODUITS MARINS ☐, DES PRODUITS D'EAU DOUCE ☐, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ☐, DE L'EAU EMBOUTEILLÉE ☐, DE L'EAU AU VOLUME ☐, DES REPAS OU COLLATIONS ☐ DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐.
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :
- ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS ☐, DES CONTENANTS D'ALIMENTS ☐, DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ☐, DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX ☐, DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX ☐ DESTINÉS AUX ANIMAUX ☐.
- ON Y ABAT DES ANIMAUX ☐. ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU ☐. ON PRÉLÈVE ☐, GARDE ☐, DISTRIBUE ☐, UTILISE ☐ OU FAIT LE COMMERCE ☐ DE LA SEMENCE ANIMALE ☐.
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) ☒.

TYPE Chiens, Chats, Cochon d'inde	NOMBRE 20 / 3 / 1
--------------------------------------	----------------------

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES) (AAAA-MM-JJ) ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR ☐.

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE ☒, PRODUITS ☒, OBJETS ☒, ÉQUIPEMENTS ☒, LIEUX ☒ OU VÉHICULES ☐.

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR : [REDACTED]

PREMIER AGENT ATTESTATION

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☒ B ☒ C ☒ D ☐ E ☒ F ☐		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A ☐ B ☐ C ☐ D ☐ E ☐ F ☐	
NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]	NOM [REDACTED]	PRÉNOM [REDACTED]
AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX ☐	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☒ QUALITÉ : Inspecteur	DATE (AAAA-MM-JJ) 2019-04-05	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI ☐ QUALITÉ :	DATE (AAAA-MM-JJ)
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE	





DATE + NAME Initials

Dec 14/2017 Lily, Cappy, Apple, Nola, Boudier, Savitri (Cater)

Dec 18/2017 Tilly, Liane, Terrie

Dec 19/2017 (Cat Inter) Piper, Roger

Dec 19/2017 Flory, Simone, Speer

Dec 19/2017 Nelson, Mary, Kathleen, John

Dec 21/2017 (Cat Inter)

Dec 23/2017 Brassy, Chad

Dec 24/2017 Kevan, Della, Apple

Dec 25/2017 Rex

Dec 26/2017 Remy, Dexter

Dec 26/2017 Remy, P. & S.

Dec 27/2017 Chad

Dec 28/2017 Remy, Cheryl, Tucker, Bonnie, Sue, Rita

Jan 1/2018 Boom, Diesel

Jan 3/2018 Nando, Hasty, Remy, Eric, Lisa, Alper, Remy, Banga

Procedures
Address
Telephone
Date
Hours
Veterinarian
Example: Averticlav
Diagnosis: Iprat 2x/day
Treatment: NutriCal 2ml
Recommendation: Treatment

RECORD TRACK

DATE	A	U	S	M	V	D	RECORD TRACK
1/1							ALL
1/2							ALL
1/3							ALL
1/4							ALL

SPCA

Jan 1/2018 Boom, Diesel

Jan 3/2018 Nando, Hasty, Remy, Eric, Lisa, Alper, Remy, Banga

SPCA

Jan 1/2018 Boom, Diesel

Jan 3/2018 Nando, Hasty, Remy, Eric, Lisa, Alper, Remy, Banga





ADOPTIONS NOVEMBER 2018

15133 KATY
NOV 1

- JOSE CALACIO: 08-29-2018; LAST WACD: 10-26-2018
BAPTIST CHURCH LAST DEVONIA PARACLI CT
- 29-31 SEPT WITH VOICHER
- BATHY CYRIL: 613-864-0171; 28
CASTLEBURY VILLAGE CT 111

15079 SUMMER
NOV 1

- SARAH REED: 10-04-2018; 95-00000117794
LAST WACD: 08-29-2018 BY CTOPP JORDAN JAMES
- LAST DEVONIA TOWNHOMES 29-30-18
- COMMERCIAL 08-29-2018 (OPP TEST) GATIVE 08-30-2018
- PERMUTATION 08-30-2018 OULPAC 10-13-2018
- JOHN CHARAN LIA: 315-386-7000; 91 CHURCH
- ROAD: CANTONMENT 13617
- AUSTRIAN BIEPHEWIC BROWN WHITE: 08-13-2018; 95-00000117794
LAST WACD: 10-24-2018 BY CTOPP JORDAN JAMES
- DEVONIA: 10-25-2018 DEVONIA: 10-14-2018
- REVOLUTION 10-25-2018 DEVONIA: 10-14-2018
- TREATMENT 10-13-2018
- STEVE SCHWARTZ: 613-735-6301; 713A
PATTERSON STREET PENDING ONT 83410

15126 LANCELOT
NOV 1

15111 ABRAHAM
NOV 3

15105 REAGAN
NOV 3

JOSE CALACIO: 08-29-2018; 95-00000117794
LAST WACD: 10-26-2018 BY CTOPP JORDAN JAMES
- DEVONIA: 10-25-2018 DEVONIA: 10-14-2018
- REVOLUTION 10-25-2018 DEVONIA: 10-14-2018
- TREATMENT 10-13-2018
- STEVE SCHWARTZ: 613-735-6301; 713A
PATTERSON STREET PENDING ONT 83410

13

[illegible]

124.



Le 18 janvier 2019

[REDACTED]
Direction des services vétérinaires et du bien-être animal
17, rue Laurier, Local 120
Gatineau (Québec) J8X 4C1

Monsieur,

La présente est pour confirmer que l'exploitant LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU QUEBEC, numéro de dossier 2205896-0003, situé au 1658, chemin Pink à Gatineau, ne détenait pas, le 4 janvier 2019, un permis du MAPAQ en règle pour opérer un lieu de recueil de chats ou chiens, en vertu de la Loi sur le bien-être et la sécurité animal (R.L.R.Q. chapitre B-3.1).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[REDACTED]
Coordonnateur
Service à la clientèle et secteur des permis

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 1 800 463-6210
Télécopieur : 418 380-2169
permisBEA@mapaq.gouv.qc.ca

Copie conforme à l'original

Par : [REDACTED]

Date : 2019-01-18

Signature : [REDACTED]



Date: 2019-01-04

Heure d'arrivée: 09:15

Numéro du rapport d'inspection: 3065797

Exploitant: LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1658 CHEMIN PINK, GATINEAU, J9J3K3, (Québec)

Raison de la visite : visite régulière (01)

Numéro de dossier: 2205896 - 3

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Fournir de l'eau potable fraîche et exempte de contaminants, notamment de fèces, d'urine ou de litière.	Chien / L'eau est contaminée. / L'eau est contaminée par les résidus d'un coussin dans une cage de chien
2	Installer l'équipement d'abreuvement de façon à prévenir le renversement et la contamination.	Chien / L'équipement d'abreuvement est mal conçu ou mal installé. / Les bols d'eau ne sont pas fixés et peuvent être renversés par les chiens
3	S'assurer que les équipements tels que la couverture, les attelages, les selles et les harnais ne représentent pas un risque pour la sécurité de l'animal.	L'état, la nature ou l'entretien est inadéquat. / Cage / Présence de débris de coussin dans la cage d'un chien
4	Informations recueillies	Autre / 1 / Cochon d'inde Chat / 3 Chien / 15 / dont 5 chiots

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Détenir un permis si propriétaire ou gardien de 15 animaux et plus, chats ou chiens	Vérifié et non conforme / Absence de permis
2	Élaborer, tenir à jour et mettre en oeuvre un protocole d'exercice.	Vérifié et non conforme / Absence de protocole d'exercice
3	Élaborer, tenir à jour et mettre en oeuvre un protocole de nettoyage, de désinfection et de contrôle de la vermine à l'égard du bâtiment où est gardé un animal, de ses dépendances, des cages, des enclos, des parcs ainsi que des équipements et des accessoires qui s'y trouvent.	Vérifié et non conforme / Protocole de nettoyage, désinfection et contrôle de la vermine incomplet / Absence de la portion du contrôle de la vermine

REMARQUES

Inspection effectuée en présence de [REDACTED] des photos ont été prises.

Je note la présence de 15 chiens (dont 5 chiots), de 3 chats et d'un cochon d'inde. Les animaux sont alertes et en état de chair acceptable. Ils ont accès à de l'eau et de la nourriture. Selon ce que me déclare [REDACTED], le vétérinaire est supposé se rendre sur place aujourd'hui pour les vaccins.

Un local d'isolement et un local de quarantaine ont été aménagés, cependant veuillez les identifier et afficher les mesures de biosécurité à la porte de chaque local. Les carnets de santé de chaque animal sont disponibles, ainsi qu'un registre.

La cage contenant des débris de coussin a été nettoyée et l'eau changée.

Les protocoles de nettoyage et désinfection sont affichés. Mais vous devez les compléter avec la portion du contrôle de la vermine et rédiger aussi ceux relatifs à l'exercice. Vous devrez par la suite me faire parvenir le tout dans les 7 jours qui suivent la présente inspection.

Vous êtes en infraction par rapport à l'article 19 de la loi B-3.1 (absence de permis). Un rapport d'infraction sera rédigé et soumis à ma hiérarchie.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]
Adresse: 33, JEAN-PROULX, BUREAU 1.11, GATINEAU, J8Z1X1, (Québec)
Téléphone: 819 777-1781 [REDACTED]
Télécopieur: 819 777-9674
Courriel : [REDACTED]

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2019-01-04

Signature : [REDACTED]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 3065797 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : [REDACTED]



Date: 2018-10-04

Heure d'arrivée: 09:30

Numéro du rapport d'inspection: 2797012

Exploitant: LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1658 CHEMIN PINK, GATINEAU, J9J3K3, (Québec)

Raison de la visite : visite suivi-autre (14)

Numéro de dossier: 2205896 - 3

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Les situations marquées d'un **astérisque (*)** sont **prioritaires et représentent un risque supérieur pour la santé des consommateurs** et le risque pour la santé et le bien-être des animaux. Veuillez **sans plus tarder prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les règles décrites ci-dessous sont respectées.**

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1 *	Disposer d'un local d'isolement pour isoler un animal malade ou blessé et d'un local de quarantaine pour y placer un animal dont le statut sanitaire est inconnu.	Absence d'un espace d'isolement et/ou de quarantaine.
2	Informations recueillies	Chat / 8 Chien / 19

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ ET DU BIEN-ÊTRE DES CHATS ET DES CHIENS

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Conserver le protocole de nettoyage, de désinfection et de contrôle de la vermine sur les lieux où est gardé l'animal et le rendre disponible pour toute personne qui s'en occupe.	Vérifié et non conforme / Absence de protocole de nettoyage, désinfection et contrôle de la vermine
2	Conserver le protocole d'exercice sur les lieux où est gardé l'animal et le rendre disponible pour toute personne qui s'en occupe.	Vérifié et non conforme / Absence de protocole d'exercice
3	Détenir un permis si propriétaire ou gardien de 15 animaux et plus, chats ou chiens	Vérifié et non conforme / Absence de permis
4	Élaborer et tenir à jour un registre pour chaque animal gardé.	Vérifié et non conforme / Absence de registre

REMARQUES

Inspection complétée en présence de [REDACTED]. Des photos ont été prises.

Je note la présence de 8 chats (dont 5 chatons d'environ 2 semaines) et de 19 chiens (dont 5 chiots d'environ 2 mois) alertes, en bon état chair et ayant accès à de l'eau, de la nourriture, des soins de base et de santé (clinique vétérinaire du plateau).

[REDACTED] m'affirme que les chiots sont arrivés il y a environ 2 semaines et les chatons il y a 3 jours. Seulement 2 chiens font partie de la bande observée lors de ma dernière inspection. L'organisme continue d'opérer un lieu de recueil (refuge) pour chats et chiens à cette adresse.

Recommandations:

- Vous devez impérativement dans les 10 jours ouvrages suivant la présente inspection, transmettre vos plans et devis au service des permis à Québec et demander le transfert de votre ancien permis à cette nouvelle adresse.
- Vous devez aménager un local d'isolement/quarantaine avant d'accepter de nouveaux animaux.
- Vous devez mettre à jour vos différents registres et les rendre disponible pour consultation sous demande par le personnel inspecteur.
- Vous devez mettre à jour vos différents protocoles et les afficher pour consultation par vos employés.

Des ANC (avis de non-conformités) vous sont remis avec des montants minimaux des amendes que vous risquez si vous ne vous conformez pas aux exigences ci-dessus listées.

Merci pour votre collaboration!

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1141472

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
Article : 19	2500
19. Nul ne peut exploiter un lieu où sont recueillis des chats, des chiens ou des équidés en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers s'il n'est titulaire d'un permis délivré à cette fin par le ministre. Sont notamment des lieux visés par le premier alinéa les fourrières, les services animaliers, les refuges et les lieux tenus par des personnes ou des organismes voués à la protection des animaux. 2015, c. 35, a. 7. Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.	

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1141474

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
P-42,R10.1 - REGL. SUR LA SECURITE ET BIEN-ETRE CHATS ET CHIENS, Article : 50	1000
50. Pour l'application de l'article 35, un bâtiment où sont recueillis des chats ou des chiens en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers doit disposer d'un local d'isolement et d'un local de quarantaine. D. 1188-2011, a. 50; D. 1021-2013, a. 14.	

Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.

AVIS DE NON-CONFORMITÉ No 1141476

En vertu de la loi : Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	Amende minimale
En vertu du Règlement ou de l'ordonnance	
P-42,R10.1 - REGL. SUR LA SECURITE ET BIEN-ETRE CHATS ET CHIENS, Article : 45 al.1	1000

45. Le propriétaire ou le gardien doit enregistrer et tenir à jour les informations suivantes pour chaque animal qu'il garde:

1° sa description, incluant son espèce, sa race ou son croisement, sa couleur, son sexe ainsi que la date de sa naissance ou, si cette date est inconnue, une date probable de naissance suivie de cette mention expresse;

2° le fait qu'il soit stérilisé;

3° s'il est marqué de façon permanente, son code identificateur;

4° s'il n'est pas né chez son propriétaire ou son gardien actuel, la raison et la date de son arrivée ainsi que les nom et coordonnées du propriétaire ou gardien précédent de même que le numéro de tout permis délivré à ce dernier par le ministre en vertu du présent règlement;

5° dans le cas d'une femelle, les dates de mise bas ainsi que le nombre de chatons ou de chiots, vivants ou morts, de chacune de ses portées;

6° la date de sa mort ou celle de son départ définitif ainsi que les nom et coordonnées du nouveau propriétaire ou gardien, lorsque celui-ci est visé par le premier ou le deuxième alinéa de l'article 2, de même que le numéro de tout permis délivré à ce dernier par le ministre en vertu du présent règlement.

D. 1188-2011, a. 45; D. 1021-2013, a. 13.

46. Le registre prévu par l'article 45 doit être conservé pendant 2 ans à compter du jour de la dernière inscription qui y est portée.

D. 1188-2011, a. 46; D. 1021-2013, a. 13.

Dans les circonstances, nous vous avisons de vous conformer immédiatement aux articles de la Loi , du règlement ou de l'ordonnance ci-dessus. À défaut de ce faire, le ministère prendra les mesures qui s'imposent et ce, sans autre avis.

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]
Adresse: 33, JEAN-PROULX, BUREAU 1.11, GATINEAU, J8Z1X1, (Québec)
Téléphone: 819 777-1781 [REDACTED]
Télécopieur: 819 777-9674
Courriel : [REDACTED]

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2018-10-04

Signature :

[Redacted Signature]

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2797012 a été remis à [Redacted]

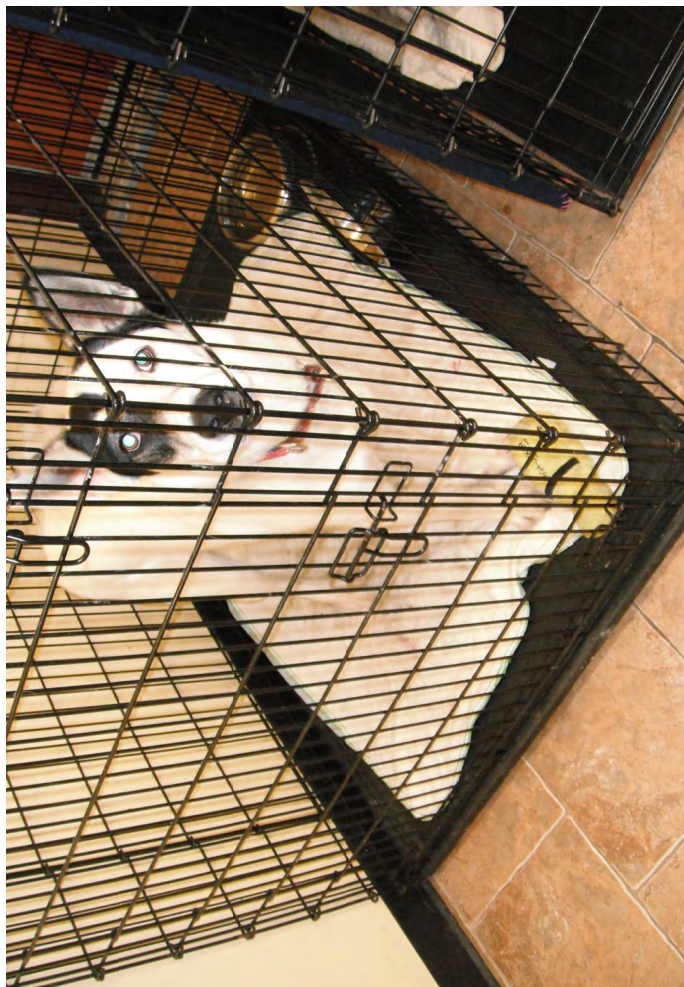
L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

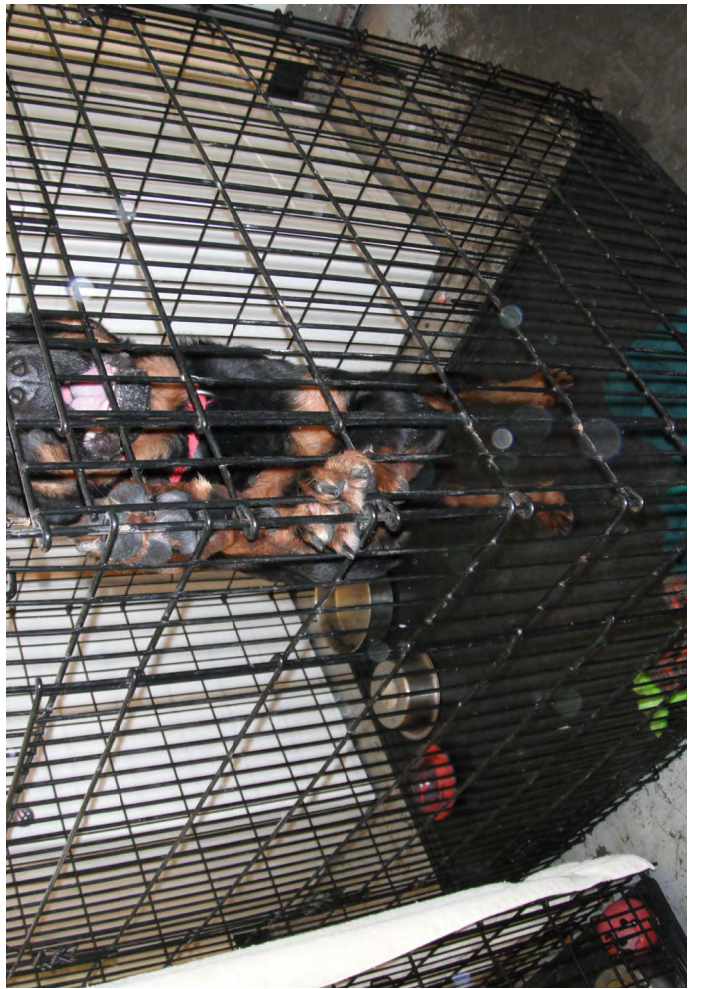
Signature :

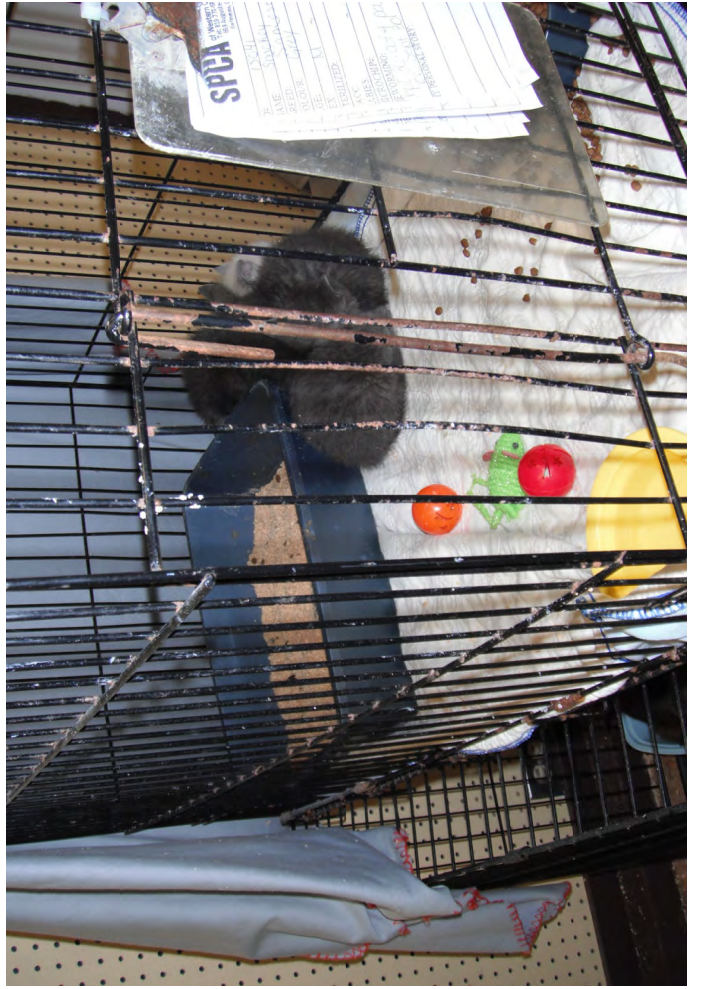
[Redacted Signature]













Date: 2018-08-30

Heure d'arrivée: 09:45

Numéro du rapport d'inspection: 2796980

Exploitant: LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU

Établissement: Sans objet

Bannière: Sans objet

Responsable: [REDACTED]

Adresse de l'établissement: 1658 CHEMIN PINK, GATINEAU

Raison de la visite : visite de plainte (04)

Numéro de dossier:

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

ÉVALUATION DU RISQUE À LA SANTÉ DES ANIMAUX ET À LEUR BIEN-ÊTRE

No	Règle(s)	Constatation de non-conformité(s) et action(s) exécutée(s)
1	Informations recueillies	Chat / 7 Chien / 12

REMARQUES

Inspection effectuée en présence de [REDACTED], des photos ont été prises.

Le refuge est un lieu d'hébergement temporaire pour les animaux qui ont été sauvés et ceux dont l'arrivée était prévue après l'incendie de la SPCA Western Québec. Le lieu n'est pas ouvert au public et de nouveaux animaux ne sont pas acceptés. Ceux présents sont en attente de familles d'accueil.

Je note la présence de 12 chiens et de 7 chats alertes, en bon état de chair et ayant accès à de l'eau et de la nourriture. Les équipements, les cages et les installations sont maintenues propres.

Vous ne pouvez pas accepter de nouveaux animaux à moins d'aménager un local de quarantaine, un local d'isolement et de vérifier la possibilité de transfert de votre permis à cette nouvelle adresse.

Service des permis: 1 800 463 6210

Merci pour votre collaboration!

IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR

Nom de l'inspecteur: [REDACTED]

Adresse: 33, JEAN-PROULX, BUREAU 1.11, GATINEAU, J8Z1X1, (Québec)

Téléphone: 819 777-1781 [REDACTED]

Télécopieur: 819 777-9674

Courriel : [REDACTED]

J'ai personnellement constaté les faits et posé les gestes mentionnés dans ce rapport produit le : 2018-08-30

Signature : [REDACTED]

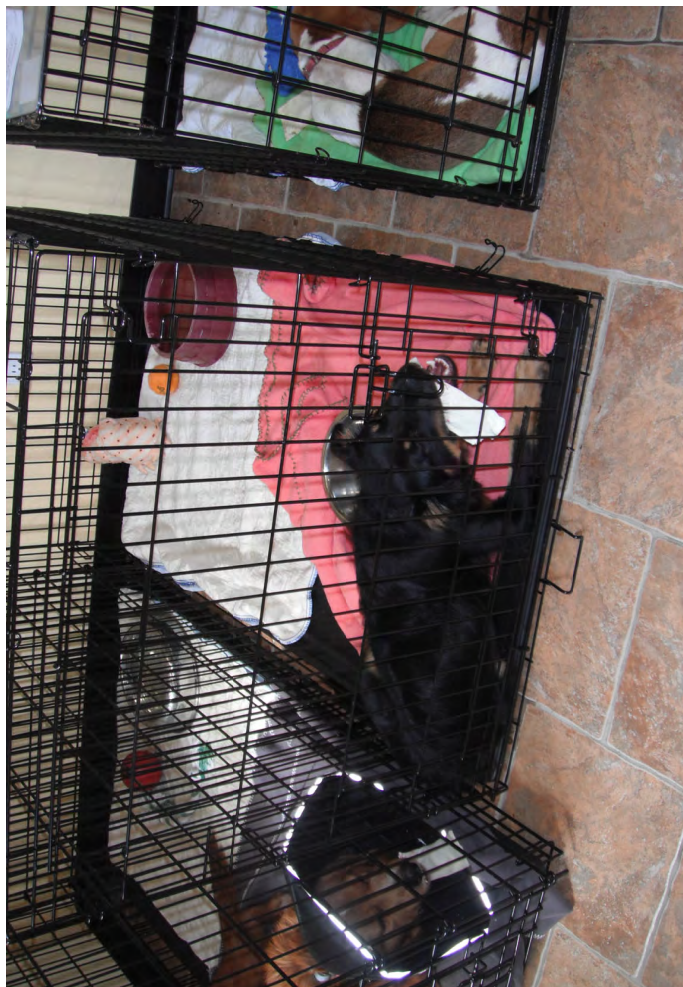
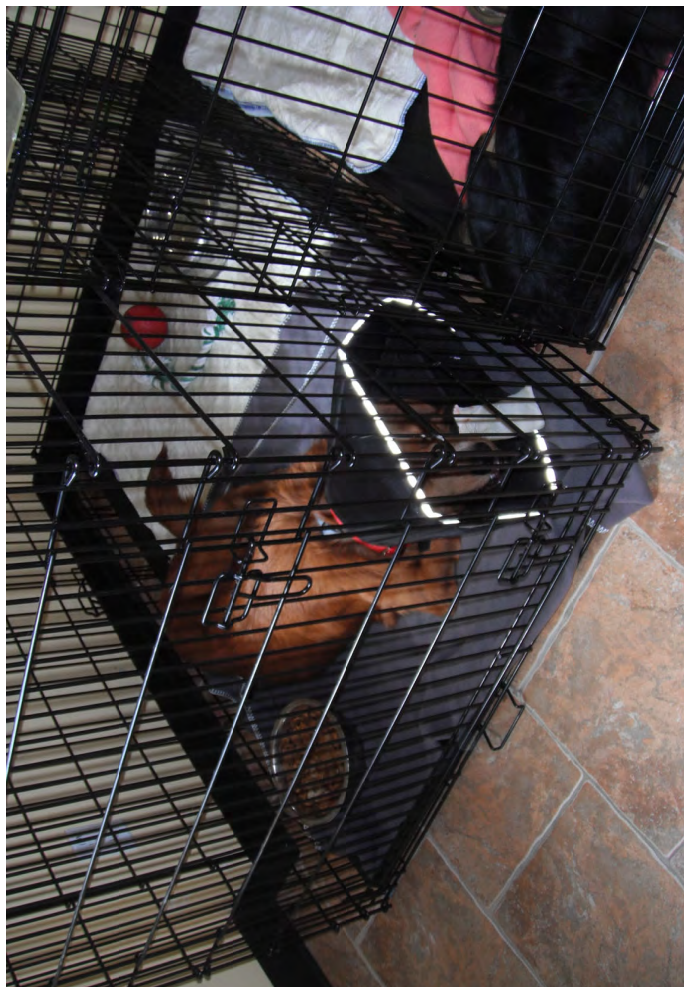
SIGNATURE DE L'EXPLOITANT

Le rapport d'inspection No 2796980 a été remis à [REDACTED]

L'exploitant ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance de ce rapport.

Signature : [REDACTED]











PLAIGNANT :

Nom : ██████████
Adresse :
Tél.Rés. : ██████████ Tél.Bur. :
Type plaignant : AUTRE
Autre établissement impliqué :

Dossier plainte no 1101947
ÉTABLISSEMENT IMPLIQUÉ :

Nom : SPCA ouest du Québec
Adresse : 1658 Pink
Municipalité : GATINEAU
exp : 2205896 mais a changé
d'adresse

RÉCEPTION :

Plainte transmise : TELEPHONE
Autre source :
Transféré à le
PRIORITÉ : 48

Date_réception	Recue_par	Dir	Adm_Reg	Adm_Loc
2018-08-30 07:30:01	████████████████████	1	10	1
2018-08-29 08:17:02	██████████████████	1	3	1
2018-08-29 08:14:01	██████████████	2	3	0

MOTIFS :

BEA AUTRE

PRODUITS IMPLIQUÉS :

CHIENS

Description complémentaire :
Suite au feu ayant détruit la SPCA de l'Ouest du Québec, la propriétaire du refuge aurait mentionné à des citoyens qu'elle n'avait pas fait installé de gicleur ni de détecteur de fumée dans cette ancienne bâtisse. La citoyenne a peur que l'histoire se répète dans leur futur bâtisse. Elle mentionne que la dame aurait recommencé à prendre des chiens, ils seraient attaché à des enclos.

Description complémentaire :

No visite	Date visite	No dem.anal.	No expl	No enti	Nom expl
2796980	2018-08-30	0	2205896	0	LA SOCIETE POUR LA PREVENTION CONTRE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX DE L'OUEST DU

INSPECTEUR(S) AYANT PRIS CHARGE DE LA PLAINTÉ :

Nom insp

Prise en charge

2018-08-30

DÉBUT TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ : 2018-08-30

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS :

Conclusion : Voir rapport d'inspection numéro: 2796980

Résultat de l'évaluation du produit :
Responsabilité :
Plainte fondée : F
Retour information au plaignant : 2018-08-31 00:00:00
Plainte réglée le : 2018-08-30